



AHUNTSIC
SAULT AU RÉCOLLET

GROUPE CITOYEN DE LA PROMENADE DU SAULT

Mémoire – Juillet 2026

**Bureau d'audiences publiques
en environnement réfection du
mur de barrage Simon-Sicard**



Table des matières

1. Qui sommes-nous?	3
2. Mise en contexte	3
3. Nos objectifs	4
4. Nos appuis	4
5. Notre recommandation principale	5
6. Nos commentaires et recommandations spécifiques	5
7. Nos commentaires par secteur	8
8. En conclusion	17
9. Membres du comité	19

1. Qui sommes-nous?

Le Comité citoyen de la promenade du Sault a été mis sur pied spontanément quand des citoyen.nes ont constaté avec étonnement la nature des premiers travaux réalisés par Hydro-Québec sur les berges de la Rivière-des-Prairies dans les secteurs de l'école Sophie Barat, de Berthiaume Du Tremblay et du fort Lorette, en 2020 (phase 1). Un enrochement massif a été tout simplement jeté dans la rivière, c'est inadmissible en milieu urbain et ce l'est d'autant plus dans le site historique du Sault au Récollet . Hydro-Québec planifie la poursuite des travaux (phase 2).

Nous sommes persuadés qu'Hydro-Québec peut réaliser un projet de consolidation sécuritaire des rives en respect de l'environnement, du paysage et de notre histoire. Hydro-Québec en a vraiment la capacité.

Nous avons, à l'heure actuelle, la chance d'améliorer l'accès à notre rivière pour les citoyen.nes du quartier en réalisant une promenade piétonnière à accès universel. L'accès à la rivière est à l'avantage de tous, autant les jeunes que les plus vieux.

Chaque citoyen.ne composant le comité avait ses propres inquiétudes concernant le projet, mais une chose nous unissait toutes : le désir d'un réel accès amélioré à la rivière pour les citoyen.ne.s. La mise en place d'une promenade à accès universel est le lien qui nous unit.

2. Mise en contexte

Les citoyen.nes sont plus que jamais conscient.es de l'importance de la qualité de l'environnement et de son incidence sur leur milieu de vie. Ils se mobilisent pour des causes environnementales variées, tant à l'échelle locale que sur le plan international. La sauvegarde du milieu riverain fait partie de ces causes. Au Québec, la protection des berges ainsi que l'accès aux lacs et aux cours d'eau est un acquis qui se fragilise. Selon la Fondation Rivières, plus de 98% des berges sont inaccessibles à la population (référence : *L'accès aux rivières et aux lacs au Québec : tour d'horizon réglementaire et pistes de solution, juin 2025*). La privatisation des berges menace l'accès public pour la population. Outre la valeur biophysique de ce milieu, les berges offrent un cadre physique et visuel propice à la réflexion, l'observation et au bien-être des personnes. La présence de la rivière des Prairies est importante et très appréciée par les citoyen.nes d'Ahuntsic et de ses quartiers limitrophes.

La construction du mur de soutènement, pour éviter l'inondation des berges de la rive sud du bassin du barrage Simon-Sicard et leur érosion, est issue d'aménagements datant de 1929, et ils reflètent les façons de faire de l'époque. La nécessité d'effectuer des travaux de réfection a permis aux utilisateur.trices de croire à l'opportunité de réaliser des aménagements qui redonneraient l'accès à ce segment de 1,3 km de la berge de la rivière des Prairies

aux citoyen.nes. C'est à la suite des travaux réalisés pendant la phase 1, que des citoyen.nes indigné.es par le résultats et l'absence de préoccupations environnementales plus «naturelles» se sont réunis pour faire entendre leurs inquiétudes, questionnements et revendications.

3. Nos objectifs

1. Que soit réalisé un aménagement d'un sentier piétonnier, riverain, végétalisé, continu et à accès universel;
2. Que les travaux de réfection du mur de soutènement de la phase 2 d'Hydro-Québec permettent la réalisation d'une promenade riveraine directement sur son ouvrage, sur les remblais projetés dans la rivière des Prairies et en tenant compte de la revégétalisation des berges;
3. Que le projet tienne compte du paysage, de l'écosystème des berges ainsi que du caractère patrimonial et historique du Sault-au-Récollet;
4. Qu'Hydro-Québec corrige les enrochements massifs inacceptables fait en urgence à trois endroits lors de la phase 1 et revoit l'aménagement végétalisé dans le secteur de Sophie-Barat.

4. Nos appuis

Depuis sa création en 2020, le comité citoyen a réussi, par de nombreuses activités d'information et de sensibilisation, de prises de paroles et sorties médiatiques et de représentations, à mobiliser plusieurs personnes résidentes et groupes du quartier et à recueillir de nombreux appuis.

Le comité citoyen a également réussi à obtenir le soutien des élu.es des paliers fédéral, provincial et de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. (référence : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/les-elu-es-dahuntsic-cartierville-sallient-pour-le-projet-de-la-promenade-riveraine-49855>).

Plusieurs groupes citoyens et organismes communautaires ont apporté leur soutien au projet :

- Mobilisation Environnement Ahuntsic-Cartierville (MEAC)
- Fondation Rivières
- Société d'histoire Ahuntsic-Cartierville (SHAC)
- Association mobilité active Ahuntsic-Cartierville (AMAAC)
- Collectif de convergence citoyenne Ahuntsic-Cartierville (CCC-AC)
- Ahuntsic-Cartierville en transition (ACeT)
- Association de défense des droits des retraités (AQDR), section Ahuntsic Saint-Laurent
- Solidarité Ahuntsic
- L'École de la citoyenneté



Page Facebook Promenade du Sault - Berges. **250 personnes/groupes**



Liste de diffusion courriel. **138 personnes**

5. Notre recommandation principale

Nous sommes d'avis que les travaux de réfection du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard offrent la possibilité unique de permettre à la municipalité la réalisation d'une promenade riveraine universellement accessible sur son ouvrage. Cette recommandation est la synthèse de tout le travail de réflexion, de consultation, de concertation et de prise de position politique depuis le rapport de concertation de la table de travail pour l'aménagement de la rive (référence : Transfert Environnement et Société, Rapport de concertation : Table de travail pour l'aménagement de la rive).

6. Nos commentaires et recommandations spécifiques

Depuis plus de cinq ans, notre comité s'informe et s'interroge sur la question de l'accès aux berges, sur les réalisations à Montréal, au Québec et dans le monde, et bien évidemment sur différents aspects du projet de réfection du mur de soutènement. Nous avons suivi l'évolution du projet de la phase 2 et émettons nos commentaires et recommandations spécifiques.

Lien entre la phase 2 et la phase 1

- Le traitement inégal entre les aménagements correctifs de la phase 1, réalisés en urgence, et ceux projetés de la phase 2, affaiblit la cohérence de l'ensemble riverain.

L'enrochement

- Comment adapter cette méthode "efficace et la moins dispendieuse" à notre milieu, densifié et patrimonial?
- Comment s'assurer que cela ne causera pas l'apparition d'îlots de chaleur supplémentaires? Quelles seront les moyens efficaces de végétaliser l'ouvrage?

Le paysage

- Le paysage patrimonial exceptionnel doit-être préservé et amélioré.
- Les travaux annoncés de la phase 2 vont créer chez les personnes un éloignement visuel et physique à l'eau, aussi le paysage en sera considérablement altéré.
- L'accès à l'eau pour différentes activités devrait être facilité.

La canopée

- La canopée est très précieuse et essentielle à l'humain pour de nombreuses raisons.
- Notre secteur regorge d'une abondance d'arbres matures diversifiés.
- Nous demandons que le promoteur utilise tous les moyens nécessaires à la protection des arbres dans les secteurs visés par les travaux de la phase 2 et à en réduire au minimum l'abattage.

Les terrains déjà végétalisés par des remblais passés

- Ces terrains sont déjà végétalisés. Pourquoi, dans ces conditions, procéder à davantage d'enrochement? Pourquoi ne pas tout simplement miser sur la plantation d'arbres à fort potentiel racinaire?

L'empiètement dans la rivière

- L'empiètement très large des travaux dans la rivière illustre la possibilité de stabiliser le mur, de le végétaliser et de créer un espace pour un sentier. Il est important que les nouveaux lots créés sur le domaine public qu'est la rivière ne deviennent pas des espaces privés. Que l'espace créé soit libre de clôtures pour permettre la circulation des personnes, avec des mesures d'intimité (haies, clôtures sur la ligne de propriété) en respect des résidences et institutions riveraines.

Les gabions

- Nous souhaitons que l'utilisation de gabions pour renforcer le mur de soutènement ne nuise pas à la possibilité de réaliser un sentier en bord de rive.

Les fosses aquatiques

- Nous ne voulons pas de projet expérimental, car l'expérience de la végétalisation de la rive à Sophie-Barat n'est pas une réussite. Le courant de la rivière transportant des déchets, qui tourbillonnent dans la petite baie au parc Louis-Hébert, ainsi que les eaux usées de l'émissaire Curotte vont se retrouver en aval et se concentrer directement vers les fosses aquatiques. De plus, rien n'est spécifié pour leur entretien.

L'évacuateur de l'émissaire Curotte

- Nous sommes d'avis qu'il serait plus profitable de prolonger l'évacuateur de l'émissaire Curotte plus loin dans la rivière. Cette mesure nous apparaît environnementalement moins intrusive, les travaux seraient moins longs, moins lourds et certainement moins dispendieux. Hydro-Québec et la Ville de Montréal doivent se concerter et collaborer sur ce dossier, notamment en clarifiant les questions de propriété et de responsabilité.

Parc Louis-Hébert

- Nous souhaitons que les travaux qui s'effectueront à partir du parc Louis-Hébert soient effectués avec grand soin.
- Nous espérons que le choix de roches placées en palier sera retenu. Hydro-Québec avait réalisé une analyse comparative de cette option accompagnée de l'image de Guthrie Park en Ontario (référence : document PR3.2, page 41).



505



Mesures de compensation

- Cela représente un déficit net de compensation écologique *in situ* pour la destruction des milieux aquatiques causés par les travaux de la phase 1 et qui ont profité à la restauration de milieux aquatiques à l'extérieur de Montréal (rivière Saint-Charles à Varennes, Loi sur la qualité de l'Environnement, Loi sur les pêches du Canada). Ce sera le même scénario pour la phase 2. Mais pourquoi ne pas investir dans notre milieu aquatique?

Montant compensatoire pour un projet pour Ahuntsic

- Nous questionnons l'utilisation des fonds publics dans ce dossier. Le montant de 1,2 M \$ offert par Hydro-Québec pour la compensation nous apparaît comme une opération marketing. Il ne sera pas possible de réaliser de promenade si l'on considère que le coût de construction de la placette éphémère sur Fort Lorette a coûté plus de 500 K \$ avant la pandémie, pour un maximum d'une douzaine de mètres de long. Pour une saine gestion des fonds publics, le projet de promenade se doit d'être intégré aux travaux de la société d'État.
- Nous sommes très surpris de cette proposition car le projet de promenade est revendiqué depuis le début, lors des travaux de la table de concertation. Pourquoi refaire un tour de consultation à l'arrondissement, alors que le projet de promenade est déjà identifié à la page 17 du Plan stratégique de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville 2022-2025?
- Allons de l'avant avec une approche structurante et globale!

7. Nos commentaires par secteurs

Section derrière l'Église La Visitation

- En raison du courant, n'y aura-t-il pas amoncellement de déchets dans les fosses? Cela nous semble un mauvais endroit pour installer une fosse dans ce secteur. De plus, lors des travaux de la phase 1 derrière l'école Sophie-Barat, la situation n'était pas concluante au niveau de l'entretien. Quelles sont, cette fois, les garanties d'Hydro-Québec pour l'entretien des fosses et gabillons par exemple? Y-aura-t-il un programme d'entretien de 3 ans?
- Derrière l'Église de la Visitation, les gens circulent depuis longtemps sur la passerelle aménagée directement sur le barrage Simon-Sicard.

- Dans ce secteur, la paroisse se dit favorable à la mise en place d'une promenade sur son terrain et de prendre entente avec la société d'État. L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville œuvre aussi sur ce projet de sentier riverain en le continuant sur le terrain municipal de Fort-Lorette. L'arrondissement travaille conjointement avec la fabrique de la paroisse.
- La promenade rejoindrait la passerelle et le chemin qui mène au parc de l'île-de-la-Visitation.

Capture d'écran Hydro-Québec, vidéo promotionnel



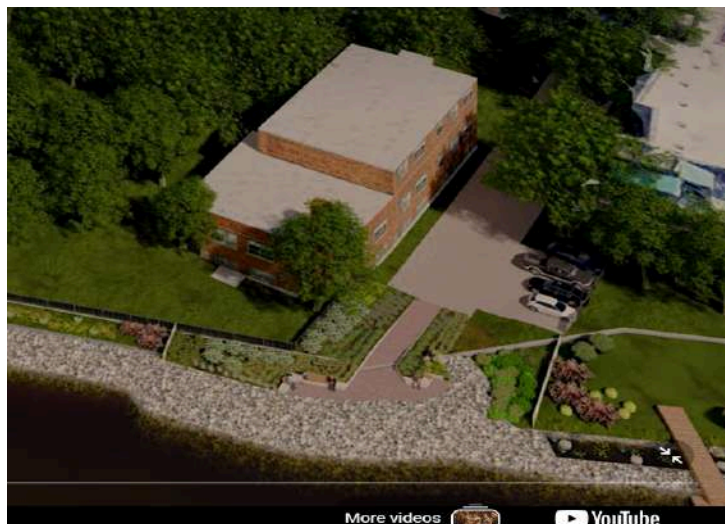
Photos: Daniel Gaudry



Section du Fort-Lorette + Placette

- Vestiges archéologiques dans la rivière: des fouilles préventives sont requises par la Loi sur le patrimoine culturel. Les enrochements de la phase 1 ont détruit irrémédiablement les vestiges qui auraient pu se trouver à Fort-Lorette. Hydro-Québec devrait tenir des fouilles subaquatiques dans la phase 2 de ses travaux, ce qui n'a pas été fait dans la phase 1.
- Dans l'aménagement de l'espace au bout de la rue Fort-Lorette, le remblais est accessible devant la placette, sans clôture, et ce, sans accident depuis plus de 2 ans.
- Le remblais est suffisamment large pour accueillir une promenade. Si il y a faisabilité ici, pourquoi n'est-ce pas le cas partout?
- Quelle différence pour la sécurité de la population ici comparativement aux autres sections? N'est-ce pas une section soumise à la loi sur les barrages? Pourquoi cette section est-elle sécuritaire dans son état actuel et le reste des sections ne le seraient pas?

Capture d'écran à partir de Youtube, vidéo promotionnel Hydro-Québec



Placette rue du Fort-Lorette. (Photo: Amine Esseghir, JDV)

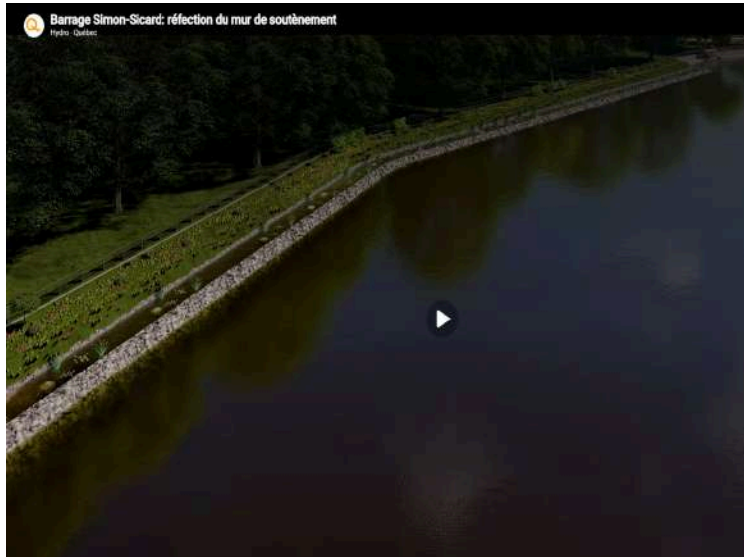


Section derrière la Résidence Ignace-Bourget

- En observant bien, on voit très bien l'ancien mur et la berge qui s'est déjà végétalisée et en pente douce.
- Le remblais actuel s'étend au-delà de la résidence Ignace-Bourget, et se poursuit derrière le CHSLD Laurendeau et le Centre de la petite enfance du Passe Temps. Il y a une clôture qui empêche de se rapprocher de la rive.
- Le projet ne démontre pas la pertinence d'enrocher massivement une part significative de berges végétalisées où il n'y a pas de mur de béton en rive (304 mètres, soit 42% de la phase 2).
- Ce magnifique lot est un espace vert et paisible, propriété d'Hydro-Québec, et est malheureusement inaccessible au public. Sur ce remblais sans clôture, n'y a-t-il pas un enjeu de responsabilité civile?
- Au remblais existant, une extension du terrain sera faite vers la rivière dans le cadre des travaux de la phase 2. Est-ce que cette extension dans la rivière sera destinée à un usage privé au détriment, par exemple, des milieux de vie du CHSLD et du CPE voisin?
- L'accessibilité aux plans d'eaux est une question de santé publique. Poursuivre la privatisation des lots publics aura pour effet de creuser les iniquités sociales causées par l'agrandissement de terrains privés sur le domaine de l'État. La présence de barrières qui empêchent les résident.es d'institutions de santé, de centre d'hébergement et

de services de garde, d'accéder au bord de l'eau à l'arrière de chez eux, ainsi que l'accès des citoyen.nes est incompréhensible.

Captures d'écran à partir de Youtube, vidéo promotionnel Hydro-Québec



Section derrière CHSLD Edmond-Laurendeau

- Des espaces verts sont inaccessibles, malgré une très large bande ajoutée. N'y aurait-il pas possibilité de les récupérer pour les résident.es du lieu? Qui parle en leurs noms? Un conseil d'administration qui n'a pas eu à consulter ses résident.es ? Au nom de qui parle-t-on dans ce dossier? Le patrimoine naturel n'est-il pas l'affaire de toutes? Il est étrange que l'acceptabilité sociale soit à démontrer pour les citoyen.nes qui réclament un accès, mais pas à celles et ceux qui refusent. Quand un accès partagé au patrimoine naturel est demandé par les citoyen.nes, ce sont à eux de prouver que cette demande est acceptable socialement. Il s'agit d'une exigence à sens unique.
- La pente prévue est tellement abrupte et les rochers tellement gros, que l'occupation future de cet espace devient quasi impossible une fois les travaux terminés, si les résidents voulaient déposer un projet..

Crédit photo: Jocelyn Duff



Crédit photo: André Gravel



Section derrière Fondation Berthiaume-du-Tremblay

- L'abaissement des enrochements est essentiel derrière les habitations du Quartier des Générations. Depuis les travaux de la phase 1, le comité citoyen s'est indigné de l'état de ceux-ci derrière ce lieu et juge que la population du secteur mérite mieux.
- Ce lieu en est un ouvert à la population et accessible à qui veut s'approcher de la rivière.
- Hydro-Québec fait valoir que la Fondation Berthiaume du Tremblay ne désire pas de promenade et exige de conserver des clôtures pour une question de sécurité. Dans nos échanges avec des parties prenantes lors d'événement du quartier, il semble plutôt que la Fondation réagit à la menace "d'expropriation", qui est sortie dans les échanges avec des élu.es de l'arrondissement d'Ahuñtsic-Cartierville, une fois qu'ils ont réalisé à quel point Hydro-Québec refuse que l'on marche sur l'enrochement. Le CHSLD Berthiaume du Tremblay possède un jardin

clôturé sécurisé pour sa clientèle qu'ils ne veulent absolument pas perdre ni déplacer, ce qui est tout à fait louable. Vouloir des clôtures pour la sécurité pour les personnes vieillissantes l'est aussi. Mais il n'y a aucune opposition à l'idée de laisser la population circuler sur la bande déjà accessible ou sur le remblais, si possibilité il y avait.

- Aucune clôture ne limite actuellement la population pour venir circuler sur ce terrain du Sault-au-Récollet et la population aime y circuler. Ce lieu est important pour la communauté et il porte bien son nom: le Quartier des Générations. Nous croyons que pour les parties prenantes, il aurait été possible de communiquer le projet avec les gens de la Fondation Berthiaume du Tremblay de façon différente. Pourquoi les représentant.es de la société d'État parlent d'un refus catégorique des institutions sans mentionner les éléments d'ouvertures qui auraient permis que l'on rêve ensemble pour la suite?

Crédit photos: Jacques Lebleu



Section du Parc Louis-Hébert

- L'option proposée pour l'évacuateur de l'émissaire Curotte va créer une rupture du continuum riverain à la sortie de l'égout municipal Curotte au parc Louis-Hébert, en créant une crique profonde qui risque d'amplifier les impacts négatifs sur le milieu.

- Qu'en est-il du prolongement du conduit? 5 ans de discussions n'ont pas suffi pour régler la situation?
- En ce qui concerne le traitement des eaux usées et la réponse par des statistiques imprécises de la part des gens de la Ville-Centre et de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, il nous semble que l'enjeu de l'émissaire aurait dû être priorisé dès le début de l'annonce des travaux. Une solution digne de 2026 aurait dû émerger depuis ce temps, d'autant plus que de nombreux.ses résident.es du secteur sont impacté.es par cette inaction, et ce depuis plusieurs années.
- Si le scénario prévu est retenu, il ne sera pas possible d'installer des descentes en paliers. Il est important de noter que la problématique de l'émissaire Curotte est arrivée comme un lapin sorti du chapeau, trois ans après le début des consultations d'Hydro-Québec et après la présentation des roches en paliers comme proposition d'aménagements.

Captures d'écran à partir de Youtube, vidéo promotionnel Hydro-Québec



- Voici l'image qui nous avait été présentée par Hydro-Québec à l'automne 2023 ainsi qu'aux citoyen.nes d'Ahuntsic par le biais du Journal des voisins:

Nouvel aspect du parc Louis-Hébert avec l'enrochement en paliers envisagé par Hydro-Québec. (Photo: courtoisie Hydro-Québec)



- Journal des Voisins du 9 novembre 2023

Voir article complet: <https://journaldesvoisins.com/inauguration-de-la-placette-hydro-quebec-rue-du-fort-lorette/>

Voici d'autres "croquis d'ambiances" présentés par Hydro-Québec au fil des années:

Document Civiliti

Capture d'écran site internet Hydro-Québec 6 décembre 2023

Capture d'écran rencontre comité avec Relation milieu HQ, 2023



Capture



d'écran du site internet d'Hydro-Québec daté du 6 décembre 2023:

Solution proposée

Pour faire suite aux nombreuses rencontres avec le public au cours des deux dernières années et afin de maximiser l'intégration du projet de réfection dans son milieu d'accueil, Hydro-Québec a décidé de revoir certains critères de conception de manière à prendre en considération les attentes et les préoccupations exprimées par la population face à l'enrochement.

Au terme de l'analyse de plusieurs variantes et en fonction de critères environnementaux, sociaux, techniques et économiques, Hydro-Québec envisage d'avoir recours au remblai en enrochement en paliers pour la réfection des sections restantes du mur qui doivent faire l'objet de travaux. C'est une approche qui améliore l'aspect visuel de l'enrochement. Nous vous invitons à [cliquer ici](#) pour accéder à la présentation de la soirée du 15 septembre 2022 afin de comprendre la démarche qui a mené à la solution proposée.

Cette solution proposée :

- favorise l'accès aux berges de la rivière des Prairies ;
- redonne un aspect plus naturel à la rive ;
- ne cause aucune obstruction visuelle pour les riverains, riveraines, usagers et usagères du parc Louis-Hébert.

Bref, elle intègre les préoccupations et les attentes exprimées par la population et constitue une des solutions les plus avantageuses au point de vue du développement durable.

- Cela fait maintenant plus de cinq ans que notre comité se mobilise et sensibilise les décideurs et la population aux travaux de réfection de la phase 1 et 2. Pour nous, il était évident qu'il fallait profiter des travaux de réfection du mur pour améliorer non seulement la sécurité du public mais aussi l'accès à notre rivière pour les gens du quartier, sur des lots appartements à l'État. Nous constatons avec une grande déception et beaucoup d'amertume que tous les aspects humains, sociaux, culturels, patrimoniaux, récréatifs et les usages riverains ont été éclipsés du projet qui est déposé par Hydro-Québec actuellement.

8. En conclusion

Nous espérons un projet le moins intrusif possible pour la rivière et le respect de la vie aquatique et nous souhaitons des berges naturalisées et accessibles en continu aux piétons et personnes à mobilité restreinte.

Nous sommes persuadés qu'Hydro-Québec peut réaliser un projet de consolidation sécuritaire des rives en respect de l'environnement, du paysage et de notre histoire. Hydro-Québec en a vraiment la capacité. Des amas de roche sont loin d'être adaptés en milieu urbain. Il s'agit d'une occasion unique à saisir pour améliorer l'accès à notre rivière pour les citoyen.nes du quartier en réalisant une promenade piétonnière à accès universel.

“Hydro-Québec produit de l'électricité, pas des promenades”. Pourtant, un peu partout au Québec, de belles collaborations ont vu le jour. Dans nos échanges et interactions avec la société d'État, il y a eu tellement de raisons données pour ne pas intégrer la promenade dans le projet. Nous avons eu droit à toutes sortes de réponses en guise de refus: la structure d'ingénierie, droits d'accès, ententes et permis, normes du code du bâtiment (hauteur), capacité portante du sol insuffisante, refus des propriétaires (malgré l'ouverture de certains riverains et malgré les ajouts de lots dans la rivière), les risques de tremblements de terre, etc. Récemment, lors de la première partie des audiences du BAPE, nous avons eu droit à l'ajout de l'élément sécurité en cas d'urgence et ce sur moins de 400 mètres enclavés - sans accès pour les secours. La hauteur des enrochements et les dangers de la proximité de l'eau ne sont plus le problème de l'heure. Maintenant on parle d'accès aux secours? Cinq années de préparation ne pouvaient-elles pas suffire à créer des ententes pour des accès de passages? Hydro-Québec possède pourtant des servitudes de passage pour véhicules et à pied sur les terrains riverains, qui sont facilement accessibles à travers les stationnements des institutions. Il y a même plusieurs portes de service mais celles-ci sont cadenassées.



Photo à Berthiaume-du-Tremblay (Jocelyn Duff).

Les villes, arrondissements et villages du Québec trouvent très intéressante l'idée d'aménager les berges qu'ils possèdent. Dans le journal du 24 juin 2026 du Journal Est Média, on apprend que la Ville de Montréal annonce qu'elle restaurera un kilomètre de berges de la rivière des Prairies à Montréal-Nord.

Nouvelle de la restauration des berges à Montréal-Nord, Pierre Bertrand, conseiller à la planification de l'Arrondissement annonce: "l'Arrondissement est en négociation avec le gouvernement du Québec pour acquérir tous les lots de ses

berges, note M. Bertrand." (référence : [Montréal-Nord restaure 1 km de berges le long de la rivière des Prairies - EST MÉDIA Montréal : EST MÉDIA Montréal](#)).

La Ville a aussi réhabilité récemment les berges de la rivière des Prairies dans cinq grands parcs de l'ouest, dont le parc nature Île de la Visitation, en vertu d'un plan annoncé en 2021 de 86 M \$ (avec participation du fédéral pour 34,3 M \$), afin de réhabiliter dix kilomètres de berges.

Référence:

<https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2021-02-08/travaux-de-pres-de-86-millions-pour-restaurer-les-berges-d-e-parcs-a-montreal.php>

Il nous semble que les travaux de la société d'État sont une occasion unique de la faire dans l'arrondissement d'Achuesic-Cartierville,.

Pour créer des grands projets, il faut vouloir des grands projets!

9. Membres du comité ayant participé à la réflexion pour la rédaction de ce mémoire

Jocelyn Duff
Daniel Gaudry
Patrick Goulet
André Gravel
Lise Ouellet
Jean-Pierre Pelletier
Diane Viens

Accompagné.es par Brigitte Robert (École de la citoyenneté), Samuel d'Haese et Gwenaëlle Léone (Solidarité Ahuntsic)

LE COMITÉ CITOYEN DE LA PROMENADE DU SAULT
promenadedusault@gmail.com
2 juillet 2026